

COMMUNE DE RECOLOGNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 25 novembre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 25 novembre 2022 dans la salle du conseil à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur convocation en date du 21 novembre 2022 pour la session ordinaire du mois de novembre.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Jacqueline TORRES, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Yasmine ROUX, Clément DIETRICH, Magalie GONZALES, Michèle BOUDAUX, Daniel MEYER,

Excusées : Sylviane CHLOPINSKI, Frédéric CHATELAIN, Franck VERIN, Sophie GUENARD, Anne MARTINEZ

Secrétaire de séance : Michèle BOUDAUX

Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- Convention maîtrise d'œuvre travaux de calibrage et d'accessibilité sur la rue des Granges et le chemin de la Chaux.
- Devis Géomètre dalle mairie
- Achat parcelle chemin du jeu de quilles
- Achat Parcelle AA003

Ordre du Jour

1. Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
2. Vente parcelle AB45 et AB46
3. Convention d'utilisation de la salle polyvalente
4. Ecole de Recologne : demande de participation « Classe de Neige »
5. Convention maîtrise d'œuvre travaux de calibrage et d'accessibilité : rue des Granges et chemin de la Chaux.
6. Devis Géomètre dalle mairie
7. Achat parcelle chemin du jeu de quilles
8. Achat Parcelle AA003
9. Questions diverses

CERTIFICAT D'URBANISME

- Me LUSSIAUD Thierry, parcelles AB 5, 6, 7 et 210, 6 rue des Grand Prés
- Me LUSSIAUD Thierry, parcelle AB53, 1 impasse d l'étang
- Me JOUSLIN, parcelle AB162, 5 rue des Granges et AC 32

DECLARATION PREALABLE

- GILLY Christophe, parcelle AB 166, 71 Grande Rue pour un changement de porte de garage
- CLERC Arnaud, parcelle AA 100, 6 Rue des Creux de Terre, Panneaux Photovoltaïques
- STEPIEN Samuel, parcelle AB123, 9 Grande Rue pour une piscine
- VAGNEUX Fabian, 8b Rue Orbe Epine, AC 113b, construction d'une enceinte en parpaing en partie basse et d'une palissade en composite en partie haute

VENTE PARCELLE AB45 ET AB46

Suite à une erreur de bornage d'un géomètre, il est décidé de rétrocéder les parcelles AB45 (35ca) et AB46 (08ca). Cette rétrocession prendra la forme d'une vente à l'amiable à l'euro symbolique avec Mesdames BERAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE d'accepter la vente à l'amiable à l'euro symbolique des parcelles AB45 et AB46
- DIT que les frais d'hypothèque seront à la charge de l'acquéreur
- CHARGE le maire de toutes les formalités

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la demande d'utilisation de la salle polyvalente du directeur de l'école pour les activités sportives des élèves, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte de faire une convention avec la CCVM pour l'utilisation de la salle les lundis, mardis et jeudis de 13h45 à 16h00
- Décide d'une participation d'un montant de 400€/an
- Dit que la salle devra être nettoyée après chaque séance
- CHARGE le maire de toutes les formalités

Une discussion est également engagée concernant la participation des associations utilisant la salle polyvalente. Ce point sera à l'ordre du jour lors du prochain conseil.

ECOLE DE RECOLOGNE : DEMANDE DE PARTICIPATION « CLASSE DE NEIGE »

La mairie a reçu une demande de participation de l'école de Recologne pour une « classe neige » qui aura lieu du 20 au 24 mars 2023. Dix-neuf élèves habitent à Recologne.

Après participation de l'association des parents d'élèves, le reste à charge des familles s'élève à 315€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder 30€ par élève de Recologne soit 570€, et demande qu'un compte rendu du séjour soit fait pour le bulletin municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION MAITRISE D'ŒUVRE TRAVAUX DE CALIBRAGE ET D'ACCESSIBILITE SUR LA RUE DES GRANGES ET LE CHEMIN DE LA CHAUX.

Le Maire présente au conseil la convention maîtrise d'œuvre, « phase suivi », pour les travaux cités en objet proposé par l'EURL ACESTI située à Besançon.

Cette prestation est estimée à 6 726 € TTC pour les missions suivantes :

- Assistance pour la passation des marchés publics
- Direction de l'exécution du contrat de Travaux
- Assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de monsieur HEMARD et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

DEVIS GEOMETRE DALLE MAIRIE

Monsieur le Maire présente le devis du Cabinet JAMEY & Associés - Géomètres-Experts, pour l'intervention topographique à prévoir en vue de l'auscultation des dalles du rez-de-chaussée et du 1er étage du bâtiment de la Mairie. Le Montant de ce devis s'élève à 2 930.40€ TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'accepter ce devis et CHARGE le Maire de toutes les formalités.

ACHAT PARCELLE CHEMIN DU JEU DE QUILLES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'acheter la partie située sur le chemin du jeu de quilles de la parcelle AC10 pour un montant de 20€/m²
- Dit que la division de terrain sera à la charge de la commune
- CHARGE le maire de toutes les formalités

ACHAT PARCELLE AA003

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'acheter la parcelle AA003 (74a35ca) pour un montant de 200 745€ soit 27/m².
- CHARGE le maire de toutes les formalités

QUESTIONS DIVERSES

- Une réflexion est engagée concernant la sécurité des piétons autour de la place des tilleuls.
- Monsieur Daniel Meyer informe les conseillers que la commune est à la recherche d'agents recenseurs pour le recensement 2023.
- Le prochain conseil aura lieu le 15 décembre prochain.
- Les vœux du Maire se dérouleront à la salle polyvalente le 7 janvier 2023.
- Le repas des anciens se fera le 29 janvier 2023.

La séance est levée à 23h30

